



LÉGATION DE SUISSE EN EGYPTE
LE CAIRE

Le Caire, le 4 janvier 1956

B.02.1. - B/ab

Rapport politique no 2

Proclamation de l'indépendance
du Soudan

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Comme on s'y attendait, le Soudan est donc devenu, le 1er janvier 1956, un Etat souverain et indépendant. A la même date, les deux condomini avaient confirmé leurs déclarations antérieures en faisant remettre au Président du Conseil des Ministres soudanais, M. El Azhari, l'instrument par lequel les gouvernements anglais et égyptien reconnaissaient l'indépendance du Soudan. Vous voudrez bien trouver en annexe, pour les dossiers, le texte des messages que le Président Nasser a fait parvenir à cette occasion, par son délégué spécial, au Président El Azhari, ainsi qu'au Président de la commission du Gouverneur général, aujourd'hui dissoute.

J'ai l'honneur de vous remettre également sous ce pli la copie des lettres que le Ministre suppléant des affaires étrangères, M. Khairat Said, et l'Ambassadeur de Grande-Bretagne m'ont adressées, en date du 1er janvier, pour me prier de notifier au gouvernement suisse que l'Egypte et la Grande-Bretagne ayant reconnu l'indépendance du Soudan, il n'était plus nécessaire de prévoir le maintien de la Commission internationale qui aurait été chargée de contrôler la procédure d'auto-détermination du Soudan. Par la même lettre, le gouvernement suisse est d'autre part remercié de sa coopération et des regrets lui sont exprimés pour tout dérangement qui aurait pu lui être causé, ainsi qu'à son délégué, du fait de l'invitation qui lui avait été adressée.

Monsieur Max Petitpierre, Conseiller Fédéral
Chef du Département politique

B e r n e



Le contenu essentiel de ces lettres vous avait été télégraphié le 2 janvier.

Les événements ont ainsi pris la tournure que je m'étais permis de vous laisser envisager à différentes reprises. A cet égard, je vous remercie vivement de m'avoir dispensé de remettre au ministère une note pour lui notifier l'acceptation du Conseil fédéral de se faire représenter à la Commission internationale, à une date où une pareille démarche était déjà dépassée par les événements. Du point de vue de notre prestige, nous n'avons rien perdu en y renonçant puisqu'aujourd'hui, même sans cette note, la Suisse est placée par le gouvernement égyptien, à la suite de mes déclarations verbales, sur le même pied que les six autres Etats qui avaient accepté sans réserve la mission en question.

La situation est donc maintenant tout à fait nette: la Commission internationale a cessé d'exister et tous les préparatifs en cours pour y participer peuvent être définitivement abandonnés. Personne ne doit le regretter, car il s'agissait là d'une mission pleine d'embûches et à aucun égard enviable.

Les cérémonies du 1er janvier à Khartoum paraissent s'être déroulées dans l'ordre et la dignité. La reconnaissance de l'indépendance par les condomini a été annoncée devant la Chambre des députés et le Sénat réunis où les messages susmentionnés ont été lus. Les droits que les gouvernements britannique et égyptien s'étaient arrogés par l'accord du 18 janvier 1899 ont ainsi pris fin après de multiples péripéties. Le transfert formel de la souveraineté fut suivi d'une cérémonie devant le palais de l'ancien Gouverneur général où les drapeaux britannique et égyptien furent solennellement amenés, tandis que les nouvelles couleurs soudanaises (bleu, jaune et vert) étaient hissées. Dans son discours, le Président El Azhari a remercié tous ceux qui avaient contribué au succès de l'émancipation de son pays, sans oublier les anciens condomini, ni, ce qui nous intéresse, les sept Etats qui s'étaient déclarés prêts à se faire représenter à la Commission internationale.

Il faut admirer le savoir-faire et la maturité des Soudanais qui ont réussi à exécuter dans le calme une opération qui, à l'origine, avait tout de même un caractère révolutionnaire puisqu'elle liquidait le régime établi par les condominiums sans égard à la procédure qui devait être suivie. Ceux-ci ont été bien avisés aussi en se rendant à l'évidence et en ne cherchant pas à faire respecter des accords qu'ils n'avaient plus le moyen d'imposer.

Il n'est peut-être pas inutile, pour la mise à jour des dossiers, de rappeler que le 26 décembre 1955, un conseil de régence (conseil de la souveraineté) avait été élu par le parlement dans la formation suivante:

1. A.M. Yasin, Président du Sénat et représentant du parti national unioniste
2. Dardiri M. Osman, membre de l'ancienne commission du Gouverneur général et représentant des Etats coalisés de l'Opposition
3. Serisio Iro, également membre de ladite Commission et représentant des Etats du Sud
4. A.M. Saleh, sénateur
5. A.F. Maghrabi, membre indépendant.

La présidence du Conseil change chaque mois par rotation. Pour le mois de janvier, elle est assumée par M. Maghrabi, qui devient son premier président.

A ce jour, les vingt Etats suivants, à part la Grande-Bretagne et l'Egypte, ont reconnu l'indépendance du Soudan, mais la liste se sera sans doute allongée quand vous recevrez ce rapport:

Inde, Belgique, Amérique, Pakistan, Japon, France, Allemagne Occidentale, Allemagne Orientale, Yemen, Ethiopie, Liban, Turquie, Libye, Syrie, Jordanie, Grèce, Hollande, Irak, Tchécoslovaquie et URSS.

Le 6 janvier, l'Agent du Soudan au Caire, qui espère devenir son premier ambassadeur, donnera une réception pour célébrer l'indépendance de son pays. Je me rendrai à son invitation et il me sera difficile à cette occasion de ne pas lui

adresser des félicitations personnelles qui, bien entendu, ne nous engagerons à rien. Mais je pourrais être un jour où l'autre interrogé par lui, comme l'ont été certains de mes collègues, sur les intentions de mon gouvernement au sujet de la reconnaissance du nouvel Etat. Au cas où vous auriez déjà envisagé d'inviter le Conseil fédéral à prendre une décision en la matière, je vous serais très obligé de me le faire connaître, éventuellement pour ma seule information personnelle. Je pense qu'il n'y aurait pas d'objection à reconnaître rapidement le Soudan comme Etat souverain et indépendant si cette reconnaissance n'est pas liée à l'établissement de relations diplomatiques qui pourraient encore attendre.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral,
l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de Suisse:

A. Minster

annexes